

20

3
15

ÉTUDES DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT

8° R
62440
(6)

GORAN OHLIN

AIDE ET ENDETTEMENT

Relation entre les besoins d'aide,
les conditions de l'assistance et l'endettement
des pays en voie de développement



CENTRE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION
DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES
PARIS 1966

GORAN OHLIN

AIDE ET ENDETTEMENT

Relation entre les besoins d'aide,
les conditions de l'assistance et l'endettement
des pays en voie de développement

OR
7440
(6)

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION
DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

DL.27 1 1967 .01802

L'Organisation de Coopération et de Développement Économiques a été instituée par une Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, par les membres de l'Organisation Européenne de Coopération Économique, ainsi que par le Canada et les États-Unis. Aux termes de cette Convention, l'O.C.D.E. a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire, conformément aux obligations internationales.

La personnalité juridique que possédait l'Organisation Européenne de Coopération Économique se continue dans l'O.C.D.E., dont la création a pris effet le 30 septembre 1961.

Les membres de l'O.C.D.E. sont : la République fédérale d'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie.



CENTRE DE DEVELOPPEMENT
DE L'ORGANISATION
DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

TABLE DES MATIERES

Le dilemme de la dette	7
L'emprunt considéré isolément	9
Flux constant de prêts	11
Flux de prêts croissant régulièrement	13
Flux composite de prêts	16
Propositions tendant à créer une zone neutre	18
Besoins d'aide à long terme et conditions de prêts	20
Montant brut des prêts	23
Le cycle d'endettement	24
Un modèle de l'endettement, compte tenu du progrès économique	29
Démographie	31
Retour sur le montant brut des prêts	34
Prêts au développement et autres sources de capitaux	36
Réflexions en forme de conclusions	39
Annexe mathématique	45



TABLE DES MATIÈRES

7	Le théorème de la dette
9	L'emprunt considéré isolément
11	Flux constant de prêts
12	L'annuité constante
16	Plus constant de prêts
18	Proportion constante
20	Prêt à taux fixe et annuité constante
21	Modèle de prêt
24	Le prêt à annuité constante
25	Le modèle de l'emprunt
26	L'annuité constante
27	Démographie
28	Rabat sur le montant
29	Prêt au remboursement et annuité constante
30	Régularité en termes de conditions de prêt
31	Annexe mathématique

LE DILEMME DE LA DETTE

On se préoccupe beaucoup aujourd'hui de la rapidité avec laquelle s'accroît l'endettement des pays en voie de développement, tandis que l'aide qui leur est apportée n'augmente que trop lentement. Comme celle-ci prend, dans une large mesure, la forme de prêts, une accélération des apports de l'étranger ne peut qu'augmenter l'endettement des pays bénéficiaires et, tant que les pratiques actuelles seront maintenues, il paraît impossible d'échapper à ce dilemme.

Toutefois, à bien des égards, ce n'est pas le volume total de la dette qui importe le plus, encore que son augmentation alarmante ne devienne impressionnante, l'importance des créances étrangères influant obligatoirement sur le sentiment d'indépendance du pays bénéficiaire ; on peut penser que ce qui importe est le service de la dette et que l'adoucissement des conditions d'octroi des prêts atténuerait cette charge. Le volume de la dette ne constitue donc pas, à lui seul, une mesure adéquate des problèmes que crée l'endettement.

On n'est guère d'accord sur les critères à adopter pour déterminer les conditions des prêts au développement. L'une des causes de la confusion qui règne dans ce domaine est, sans aucun doute, le fait que les conséquences découlant de différentes conditions de prêt ne sont pas évidentes. Des conditions « plus favorables » semblent alléger le poids de la dette mais ces mêmes conditions — plus favorables — mènent à un endettement plus fort pour un même apport de prêts c'est-à-dire à une augmentation du service des intérêts. Il serait donc nécessaire de mettre au point la théorie mathématique élémentaire de l'endettement.

La persistance de deux manières essentiellement différentes d'envisager le problème des prêts au développement est aussi une source majeure de confusion. Lorsqu'un prêt est lié à un projet spécifique il est normal d'en établir les conditions d'après le type du projet et d'en considérer l'intérêt et sans doute aussi le remboursement, comme une créance privilégiée sur l'accroissement de production et de revenu que l'on espère obtenir de l'investissement ainsi financé. En revanche, lorsque les estimations des besoins en capital d'un pays en voie de développement sont basées sur des plans de développement ou des objectifs et sur des évaluations approximatives du rapport capital/production, il est supposé qu'une grande partie de l'accroissement de la production sera réinvestie et on accorde, implicitement, priorité à ce réinvestissement par rapport au remboursement de la dette

étrangère. On ne tient pas compte, d'ordinaire, de la différence essentielle entre l'épargne étrangère et l'épargne nationale, c'est-à-dire de la fraction de ressources absorbée par le service de la dette. Dans les modèles ainsi conçus les capitaux étrangers sont considérés comme définitivement importés au moins jusqu'à l'époque éloignée où l'exportation net des capitaux et par conséquent le remboursement du principal pourra commencer.

En fait, l'aptitude au remboursement des emprunts extérieurs dépend aussi de la balance des paiements du pays emprunteur. La faiblesse des ressources en devises étrangères constitue souvent la principale restriction à la planification du développement. Chaque fois que cela sera possible les gouvernements de ces pays tendront à pousser au maximum leur importation, à surévaluer leur monnaie si leur organisation bancaire le permet, et créeront des situations dans lesquelles le remboursement paraîtra extrêmement difficile. Des objectifs raisonnables de progrès économique peuvent certes exiger des importations qui ne pourront être financées que par l'emprunt ou par l'aide, mais il ne faut pas oublier que dans un pays sous-développé un gouvernement compétent à toute raison de créer une crise de la balance des paiements, car c'est de loin le meilleur argument pour obtenir un adoucissement des conditions de l'aide. Il en résulte que certains pays donneurs fixent les conditions des prêts en ajoutant aux autres critères celui de « capacité de remboursement ».

On peut aborder le problème de la charge de la dette sous deux angles différents qui correspondent, dans une certaine mesure, aux deux points de vue exposés plus haut. On peut à partir, soit des caractéristiques d'un emprunt considéré isolément, rechercher les conséquences d'un certain flux de prêts sous certaines conditions — l'endettement qui en résulte, le courant inverse ou reflux, constitué par le service de la dette et le flux net entre le prêteur et l'emprunteur — soit de l'hypothèse qu'il est possible de définir les « besoins d'aide » pour un certain nombre d'années à venir et rechercher la nature des prêts qui pourront fournir le résultat désiré. Dans les deux cas on a grand avantage à utiliser un ordinateur mais l'on saisira plus facilement la nature du problème si l'on accorde quelque attention à ses caractéristiques purement analytiques.

PRIX F 5 FS 5 DM 4,20 7 s. 6 d. \$ 1,25

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

